

## AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 16 novembre 2017, monsieur Jean-Sébastien Duff, ing., dont le domicile professionnel est situé Sainte-Thérèse, province de Québec, a fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à savoir :

### **Protection incendie**

« **DE PRONONCER** la limitation volontaire d'exercice de l'ingénieur Jean-Sébastien Duff dans le domaine de la protection incendie. Conséquemment, il n'est plus autorisé à poser dans ce domaine les actes professionnels suivants : donner des consultations et des avis, faire des mesurages, des tracés, préparer des rapports, calculs, études, dessins, plans, devis, cahiers des charges, et d'inspecter ou surveiller des travaux. »

Cette limitation du droit d'exercice de l'ingénieur Jean-Sébastien Duff est en vigueur depuis le 16 novembre 2017.

Montréal, ce 23 novembre 2017

**M<sup>e</sup> Elie Sawaya, avocat**  
Secrétaire adjoint par intérim

